



Accord européen pour la réforme de l'évaluation de la recherche

L'accord est le résultat d'un travail de co-rédaction mené par l'European University Association, Science Europe et la Commission européenne.

L'accord définit une orientation commune pour modifier les pratiques d'évaluation de la recherche, des chercheurs et des organismes de recherche, l'objectif principal étant de maximiser la qualité et l'impact de la recherche. Ainsi, l'accord comprend les principes, les **engagements** et le calendrier des réformes et définit les principes d'une **coalition d'organisations** désireuses de travailler ensemble à la mise en œuvre des changements.

Les 4 principaux engagements :

1. Reconnaître la diversité des contributions à la recherche et des carrières dans la recherche, conformément aux besoins et à la nature de la recherche ;
2. Fonder l'évaluation de la recherche principalement sur une évaluation qualitative pour laquelle l'examen par les pairs est central, soutenu par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs ;
3. Abandonner les utilisations inappropriées dans l'évaluation de la recherche des mesures basées sur les revues et les publications, en particulier les utilisations inappropriées du facteur d'impact des revues (JIF) et du h-index ;
4. Éviter l'utilisation des classements des organismes de recherche dans l'évaluation de la recherche.

L'accord est soumis à signature à partir du 28 septembre. Les organismes impliqués dans l'évaluation de la recherche, basés en Europe ou ailleurs, sont encouragés à le signer et à rejoindre ensuite la coalition.

La publication de cet accord s'inscrit dans un mouvement global dans lequel on compte plus d'une dizaine d'initiatives comme récemment l'[Appel de Paris sur l'évaluation de la recherche](#) ou les [conclusions du Conseil sur l'évaluation de la recherche et la mise en œuvre de la science ouverte](#).

09 septembre 2022